

Renouvellement du Prévôt des Marchands de Lyon

Candidature de Pierre Poivre ?

Note relative à quelques documents, par Jean Paul Morel

Le Prévôt des Marchands¹ de Lyon est choisi par le roi, sur une liste de trois candidats « nobles de race », élus par l'assemblée des notables de cette ville.

Depuis 1772, Claude Espérance de Regnauld de Bellescize est le prévôt des Marchands de Lyon, son mandat s'achève en 1776. Claude Rivérieulx de Chambost sera désigné par le roi pour lui succéder.

*

Dans ses *Mémoires*², Brissot parle à plusieurs reprises de Poivre qu'il a connu et apprécié ; c'est le cas à propos de l'élection du prévôt des Marchands, occasion pour fustiger « l'esprit de commerce » qui règne à Lyon :

« Dans l'hôtel de ville [de Lyon] on expose les portraits de tous les échevins, mais quand ils font banqueroute on les retourne, et il y en a un grand nombre de retournés. L'esprit de commerce est si prononcé dans cette ville que M. Poivre, recommandé par le ministre, par le roi même, pour être prévôt des marchands, ne put être nommé parce qu'il n'était pas négociant ; et c'est cet homme qui est adoré aux Indes, qui devrait être béni en France pour la transplantation des arbres à épice dont les fruits l'enrichissent »

Si, contrairement à ce qu'écrivait Brissot, le roi ne propose rien, mais en toute matière dispose, en revanche beaucoup de gens avaient effectivement un avis sur le meilleur candidat pour exercer cette fonction. Dès l'automne 1775, on s'agite, on complot à Lyon, mais à Versailles on se préoccupe également de cette affaire. Deux ministres, Bertin et Turgot ont, plus que d'autres, capacité à influencer ceux dont dépend le choix final, les notables lyonnais et le roi. Le secrétaire d'État Bertin a la haute main sur la Généralité de Lyon, et Turgot occupe le Contrôle général des Finances.

L'abbé Duret, très au courant de ce qui se raconte dans les salons lyonnais, a pris note dans ses carnets des tractations de couloir qui ont précédé le vote des notables, et de ce qu'on en disait à Versailles. Le nom de Poivre apparaît plusieurs fois dans ses notes³, nous le citons ici en italique.

Poivre est à Paris jusqu'à la mi-septembre 1775, il y rencontre à maintes reprises Turgot et Bertin pour différentes affaires sans rapport avec celle-ci dont nous n'aurions pas eu connaissance sans les chroniques de l'abbé Duret.

Turgot semble dans un premier temps vouloir que Poivre se présente, alors que celui-ci ne le souhaite pas : *M. Turgot lui dit : « Il faut que vous soyez prévôt des marchands » - « Je ne demande rien » - Refuse cette place. - « Vous devriez en parler à Bertin ». Il voit Bertin, ne lui dit rien.*

Dans un deuxième temps, Turgot a changé d'avis, Poivre n'est plus que son deuxième choix, son favori est le prévôt en place qu'il souhaite voir reconduit : *M. Turgot lui en parle ensuite un jour et lui dit : « Après M. de Bellescize vous êtes assurément celui que je verrais avec le plus de plaisir tenir cette place, mais je ne vous déguiserai pas que M. de Bellescize est mis au nombre des trois, je tâcherai de décider le roi en sa faveur. »*

¹ PREVOT DES MARCHANDS est un magistrat qui préside au bureau de la ville, pour exercer avec les échevins la juridiction qui leur est confiée. L'office de prévôt des marchands est municipal ; on ne connoît que deux prévôts des marchands en France, celui de Paris & celui de Lyon, ailleurs le chef du bureau de la ville est communément nommé maire. (Encyclopédie Diderot, 1765)

² *Mémoires*. Par J.-P. Brissot, Bibliothèque des mémoires relatifs à l'histoire de France. Notes par M. de Lescure. Librairie de Firmin-Didot 1877, ch.34, p. 250 (C'est la seule édition où se trouve ce texte)

³ Base docu=>Sans date n°42 – Poivre dans les chroniques de l'abbé Duret.

On n'en est encore qu'aux tractations préalables à l'élection des trois candidats puisque *M. Bertin lui dit qu'il n'est pas possible que M. de Bellescize soit continué*, et qu'effectivement M. de Bellescize n'est pas retenu sur la liste définitive.

Une note importante de l'abbé Duret : *Avait dit à d'autres que M. de La Chevalerie lui avait écrit pour le prier de se désister du projet et être prévôt des marchands*. Ce qui signifie que Poivre avait bien fait acte de candidature, ou tout au moins en avait laissé planer l'intention. Nous avons pu confirmer des manœuvres en vu de faire élire M. Bacon de la Chevalerie, haute figure de la maçonnerie lyonnaise.⁴

La note suivante de Duret confirme que l'on se souciait à Lyon de la candidature de Poivre : *Les notables avaient écrit à Turgot pour savoir de lui s'il était vrai que M. Poivre avait été mis hors de cause et non pleinement justifié*. Effectivement Poivre avait eu maille à partir avec la justice, suite à des accusations du gouverneur Desroches. Il avait été mis hors de cause dans un premier temps, puis pleinement justifié grâce à Turgot à l'été 1774⁵.

C'est en février que les notables élisent les trois candidats à proposer au monarque (La lettre des notables annonçant les trois candidats retenus est du 25 février 1776). Ayant pris connaissance des trois noms proposés au roi, dont aucun ne lui convient, Turgot écrit au roi le 26 février (lire ci-dessous), pour le supplier de retarder sa décision, de ne pas suivre l'avis de Bertin, avant que lui-même ait pu éclairer Sa Majesté. On apprend que Poivre ne figure pas parmi les trois personnes élues pour être proposées au roi, que Rivérieulx de Chambost qui sera en définitive désigné par le Roi, est bien parmi les trois noms de la liste, et que Turgot qui ne le connaît pas, souhaite se renseigner à son sujet.

La décision du roi est donc ajournée, et Duret pense que Turgot essaie de remettre Poivre dans la course, il note au 6 mars : *M. Poivre écrit à Lyon que M. Turgot était instruit d'avance de toute la cabale*. Puis un peu plus tard : *Il se pourrait bien que M. Turgot pressa de son côté M. Poivre qui fait résistance et que ce fut la cause du retardement*.

On retient de ces documents que Poivre fut bien à un moment donné dans la course pour la prévôté, avec un soutien ambigu de Turgot et que les notables lyonnais n'avaient pas cru bon de le proposer à la décision du roi.

Le 12 mai 1776 au matin Bertin apportait à Turgot l'ordre du roi, de présenter sa démission.

*

ANNEXE

Lettre de Turgot au roi⁶

Versailles, 26 février 1776

Sire,

Je viens de recevoir la liste des personnes élues pour être présentées à Votre Majesté, afin qu'elle choisisse, entre les trois, un prévôt des marchands de Lyon. Elle sait combien la ville de Lyon est maintenant en proie à l'intrigue et à l'esprit de parti ; j'ose la supplier, dans cette circonstance, de vouloir bien suspendre sa décision entre les trois candidats, jusqu'à ce que j'aye pu lui donner des éclaircissements que je n'ai point encore. Ces trois candidats sont le Sr de Tolosan [Tolozan], frère du trésorier actuel, ce qui m'a toujours paru un motif d'exclusion M. de Glatigny, conseiller de Grand

⁴ Une lettre non datée de l'abbé Morellet à Turgot, proposée à la vente aux enchères le 14 juin 2012 à Paris chez Ader est présentée assez précisément par les services du commissaire priseur. On y lit : André MORELLET. L.A., [fin 1775 ?, à Jacques Turgot] ; 9 pages in-4. Très longue lettre sur Lyon, les travaux de Perrache, et sur sa situation personnelle, en 14 points numérotés. Il a cent choses à raconter depuis son retour, mais il croit que cet exposé abrégé la besogne. Il rapporte des échos de la commission que Turgot a établie à Lyon, et recommande M. de La Chevalerie « parmi les concurrents à la prévôté des marchands ».....

⁵ Base docu=> 20 et 26 juillet 1774 - Desroches et Poivre relaxés de leurs accusations réciproques.

⁶ Un document des Archives Nationales, reproduction de la transcription parue dans *Oeuvres de Turgot et documents le concernant*. Tome V. avec biographie et notes par Gustave Schelle. F. Alcan, 1923, p.445. (Source Gallica)

Chambre, qui probablement ne quittera pas le Parlement de Paris pour aller être Prévôt des Marchands à Lyon ; il faut d'ailleurs, dans ce moment, craindre de mettre trop de rapports entre l'administration de la ville de Lyon et le parlement ; le troisième est le Sr de Riverieu [Rivièreulx], que je ne connais pas et dont je m'informerai soigneusement.

J'ignore quel est le vœu de M. Bertin, mais j'avoue que je le crains toujours, comme je crains et craindrai toujours ceux qui font profession de finesse. Je supplie Votre Majesté de ne point choisir sur son seul rapport et sans m'avoir entendu.

Je suis avec le plus profond respect ...

Turgot

* * *